



# Association Française du Cane Corso

Association spécialisée de race

Club officiel, affilié à la Centrale Canine reconnue d'utilité publique sous tutelle du Ministère de l'Agriculture.

Siège social : 1610, route de la Bastide, Les Croyes - 84240 GRAMBOIS

Président : Dominique VIZZARI – 06 81 58 41 36 [dviz@wanadoo.fr](mailto:dviz@wanadoo.fr) [www.clubofficiel-canecorso.fr](http://www.clubofficiel-canecorso.fr)



Lundi 29 avril 2019

## ELECTIONS POUR LE RENOUELEMENT PARTIEL DU COMITE Appel à candidature

Mesdames, Messieurs, chers adhérents, conformément à nos statuts, j'ai l'honneur de vous informer de la tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire Elective le samedi 29 juin 2019, au cours de laquelle se déroulera uniquement le scrutin pour le renouvellement partiel statutaire du comité (Art. 12 des statuts).

Rappel : Cet appel à candidature s'adresse aux adhérents à jour de cotisation 2019 et ayant cotisé « sans interruption pendant 36 mois ».

**Cinq (5) postes sont à pourvoir au sein du conseil d'administration pour une durée de 6 ans.**

**Les trois (3) membres du comité suivants sont sortants et rééligibles** : Madame Isabelle AUBIN, Messieurs Jean-Yves DEGHESELLE et Dominique VIZZARI.

Le Comité, lors de sa délibération en date du 27 avril 2019, a désigné comme suit les membres de la Commission des élections : Madame Florence FAUREZ (présidente), Messieurs Ludovic LELIEVRE et Nathan DUMORTIER (membres).

**Dossier de candidature, chaque candidat doit fournir :**

- Une profession de foi format ½ A4, mentionnant les motivations qui le mène à postuler.
- Une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant ne pas acheter **habituellement** de chiens pour les revendre.
- La copie de la Carte Nationale d'Identité (recto/verso).
- Un extrait de casier judiciaire, (bulletin N°3) datant de moins de 3 mois.

<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>

**Les candidatures devront être postées impérativement, au plus tard le samedi 18 mai 2019** (le cachet de la poste faisant foi), **uniquement en lettre suivie ou recommandée avec AR sous peine de nullité**, à l'adresse postale de la Présidente de la Commission des élections de l'Association Française du Cane Corso :

**Mme Florence FAUREZ  
1 LES MELLIERES  
35320 PANCE**

**Modalités pour les candidatures :**

- Aucun dossier ne sera accepté s'il n'est pas complet, s'il a été posté après la date du 18 mai 2019 (cachet de la poste faisant foi) ou si la candidature a été envoyée à une autre adresse que celle indiquée ci-dessus.

La commission des élections sera en charge de vérifier la recevabilité des candidatures et dressera un PV avec la liste des candidats admis à figurer sur les bulletins de vote, qui sera transmis au comité par tous moyens modernes de communication. Les candidats seront informés de la décision par mail.

**Rappel des statuts (Art. 12) :**

*Pour être éligible, il faut faire acte de candidature dans les conditions définies par le règlement intérieur, être électeur, majeur, résider dans l'un des pays membres de la Fédération cynologique internationale, être membre de l'association depuis au moins 36 mois, à jour de cotisation y compris celle de l'année en cours et ne pas pratiquer de façon habituelle l'achat de chiens pour les revendre. Ces conditions doivent être satisfaites lors de l'envoi de la candidature sauf en ce qui concerne l'ancienneté qui est décomptée jusqu'au jour du scrutin.*

*Les administrateurs sont élus pour six ans, chaque année s'entendant d'un intervalle séparant deux assemblées générales ordinaires. Le Comité se renouvelle par moitié tous les trois ans. Les membres sortants sont rééligibles.*

*Un administrateur ne peut cumuler que deux autres mandats (administrateur d'association de race ou d'association canine territoriale). Les fonctions d'administrateurs sont gratuites et ne peuvent à quelque titre que ce soit donner lieu à rétribution.*

*Pour les élections, les votes s'expriment soit à l'assemblée générale soit par correspondance, à bulletin secret à la majorité relative (plus grand nombre de voix), à un seul tour. Le vote par procuration n'est pas admis.*

Dominique VIZZARI,  
Président